

### APPEL À CANDIDATURE

#### Article 1 : Contexte

La piscine municipale d'Oullins, située au 44 Grande Rue, offre l'accès - de mi-septembre à début juin - à un bassin couvert de 25 mètres et - de mi-juin à fin août - à deux bassins de plein air et une pataugeoire chauffés. La clientèle qui fréquente la piscine d'Oullins est familiale et populaire.

En moyenne, sur la période estivale, la fréquentation s'élève à 143 entrées/jour.

Le coût d'entrée à la piscine varie de 4€ (pour les Oullinois) à 6€ (pour les habitants de Villes extérieures).



#### Article 2 : Objectifs et enjeux

La commune d'Oullins souhaite proposer aux usagers de sa piscine communale, une offre de restauration durant la période estivale.

Ainsi, elle souhaite mettre en place un service de **restauration rapide de qualité**, de type **snacking**, adapté à la **clientèle familiale**, avec des prix attractifs et contribuant à une ambiance estivale, de plage.

Il serait notamment apprécié la présentation de **produits « fraîcheur »** (de type salade) ainsi qu'un produit accessible aux **végétariens**.

Compte tenu des horaires d'ouverture, le candidat devra proposer des **repas pour le déjeuner ainsi que des encas pour le goûter**.

La consommation des produits se fera uniquement en extérieur au sein d'un espace autorisé (sur pelouse, piscine 100% extérieure).



### **Article 3 : Calendrier et l'appel à candidature**

Cet appel à candidature concerne un emplacement dans l'enceinte de la piscine.

Il est possible de solliciter une visite du site, auprès de Yves Mondelin (ymondelin@ville-oullins.fr | 06.70.56.59.99), au moins 48h avant la date souhaitée.

**L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 24 mai 2022 12h00.**

Les techniciens de la Ville étudieront les dossiers de candidature et présélectionneront trois candidats qui seront reçus par un jury composé d'élus, entre le 1er et le 10 juin.

La signature de la convention d'occupation du domaine public interviendra courant juin et fera l'objet d'une décision du Maire.

### **Article 4 : Conditions générales**

#### **4.1 Emplacement et convention ODP**

➤ **Emplacement :**

- Au sein de l'espace vert extérieur de la piscine, dédié à la consommation de nourritures et boissons (seul espace autorisé au sein de l'enceinte de la piscine).
- Devant le sauna (fermé en saison estivale), sur un espace bétonné entouré de verdure.
- Raccordement possible eau et électricité (consommations comprises dans le coût de la redevance).
- Mise à disposition de frigos de stockage.
- Mise à disposition de tables de pique-nique.



➤ **Durée :**

- Du mardi 5 juillet au mercredi 31 août,
- 6j/7 du mardi au dimanche,
- Horaires d'ouverture de la piscine 10h à 18h30, l'offre de restauration doit être **accessible au public au moins entre 11h30 et 17h30 ;**  
*Sauf jours de pluie : information du responsable de la piscine au plus tard 1h avant l'ouverture au public.*

➤ **Redevance et autorisation d'occupation temporaire du domaine public :**

- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ville d'Oullins.
- Redevance de 12€/jour, soit 600€ TTC (pour 50 jours de présence – sous réserve des absences autorisées par la Ville<sup>1</sup>).
- Redevance payable en deux fois, pour moitié en démarrage de saison et l'autre partie à l'issue de la saison estivale.
- Toute absence injustifiée du titulaire ne pourra pas donner droit à une réduction du montant de la redevance. Seules les absences pour intempéries ou pour cause de fermeture administrative de la piscine et sur accord expresse de la Ville seront tolérées.

#### 4.2 Organisation de la consultation et critère de sélection

La procédure de sélection du Food truck s'appuie sur 6 critères de sélection pour garantir un traitement équitable des candidatures. Une pondération d'importance est appliquée à chaque critère.

CRITERES DE SELECTION	Pondération
Cohérence des prix proposés avec l'offre de service demandée	40 %
Cohérence de l'offre proposée au regard de la demande (carte des produits, qualité de service, qualité des équipements, références...)	30 %
Qualité des produits proposés et caractéristiques environnementales (circuit-court, emballages recyclables ou consignés...)	30 %

Les candidatures seront étudiées par un jury de sélection composé des élus et des techniciens de la commune d'Oullins. Seuls les dossiers complets seront soumis au comité de sélection.

<sup>1</sup> En cas de mauvaises conditions météorologiques, la Ville se réserve la possibilité de prévenir le titulaire pour le dédouaner de ses obligations journalières. Dans ce cas, le montant journalier de la redevance sera déduit en fin de période d'occupation.

## **Article 5 : Dossier de candidature**

Pour postuler, les candidats doivent envoyer un dossier complet avec les pièces suivantes :

- Dossier de candidature *joint au présent appel à projet*
- Pièce d'identité en cours de validité
- Carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité
- Extrait k-bis de moins de 3 mois
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Carte grise du véhicule
- Photos du véhicule
- Certificat de formation en hygiène alimentaire adapté à l'activité (HACCP ou diplômes stipulés dans l'arrêté du 25 novembre 2011)

Les dossiers de candidature sont à envoyer **avant le 24 mai 2022 à 12h00**, par mail à l'adresse: [jrey@ville-oullins.fr](mailto:jrey@ville-oullins.fr)

Ou par courrier à :  
**SERVICE ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE**  
**HÔTEL DE VILLE**  
**PLACE ROGER SALENGRO - BP 87**  
**69923 OULLINS CEDEX**

Pour toute information technique, merci de contacter Yves Mondelin 06 70 56 59 99.